

# DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE DE SANTE AU TRAVAIL

Qualification Infirmier(e)



## INFORMATIONS GENERALES

**Année 2024 – 2025**

**UNIVERSITES de BORDEAUX & LIMOGES**

# Introduction

Les services de prévention et de santé au travail ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ils contribuent à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.

Les missions des services de prévention et de santé au travail sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, mais également par des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers. Sous la responsabilité du médecin du travail, certaines missions peuvent ainsi être déléguées aux membres de l'équipe pluridisciplinaire disposant de la qualification nécessaire et exercées dans la limite des compétences des professionnels de santé.

Pour assister les médecins du travail dans l'ensemble de leurs activités tel qu'il est précisé dans le Code du Travail, le décret n°2012-135 du 30 janvier 2012 a précisé le rôle et la place de l'infirmier dans l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail. L'article R.4623-29 du code du travail indique que les personnels infirmiers recrutés dans un service de prévention et de santé au travail devront suivre une formation en santé au travail.

Les infirmiers de santé au travail doivent être des collaborateurs efficaces capables de porter ou de participer à des projets novateurs en matière de promotion de la santé et de prévention des risques professionnels, y compris dans les services de prévention et de santé au travail. Il est indispensable que ces infirmiers soient en capacité d'assurer des consultations infirmières en s'appuyant sur des protocoles mis au point en collaboration avec les médecins du travail.

Dans le contexte actuel de la démographie médicale, les infirmiers en santé au travail devraient permettre d'optimiser le temps consacré par les médecins à leur activité. Il apparaît donc nécessaire de proposer aux futurs professionnels, ainsi qu'à ceux déjà en fonction, une formation diplômante pour répondre à ces besoins.

Le Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail (DIUST), créé avant la réforme de la santé au travail, est ouvert dans plusieurs universités de France. En Nouvelle Aquitaine, cet enseignement est dispensé en co-habilitation entre les Universités de Bordeaux et de Limoges.

Le contenu de ce diplôme a été élaboré initialement par une équipe pédagogique nationale pluridisciplinaire (spécialistes en santé au travail, médicaux et paramédicaux). L'évolution de la réglementation récente de l'organisation de la santé au travail et la demande accrue d'infirmiers par les services de prévention et de santé au travail et par les entreprises ont amené à faire évoluer la formation et à adapter et harmoniser le contenu pédagogique entre les différentes universités dispensant ce diplôme.

[Le programme pédagogique de cet enseignement a été revu et validé par le Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine et Santé au Travail. L'organisation de la formation répond au Décret n°2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail et l'Arrêté du 30 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail](#)

# Conditions d'inscriptions

Ne sont autorisés à s'inscrire que les infirmier(e)s titulaires du Diplôme d'Etat.

## Objectifs de la formation

- **Etre capable de se situer** dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail.
- **Etre capable de participer** à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail.
- **Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer** les interrelations entre travail et santé humaine.
- **Contribuer** à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans l'entreprise ou le service de santé au travail.
- **Savoir valider** l'identification d'un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe.
- **Etre capable d'effectuer** une consultation infirmier suivant un protocole approprié et adapté.
- **Contribuer** à la surveillance de la santé des salariés.
- **Etre capable de participer** à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail, incluant les soins d'urgence et les plans d'intervention en cas de risque pour l'environnement.
- **Connaître** les éléments de gestion d'un service de santé au travail.
- **Développer** des aptitudes au travail en équipe, à l'auto entretien des connaissances, aux actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail.
- **Utiliser** les compétences acquises.
- **Maîtriser** les outils informatiques.

### La formation permettra :

- **D'acquérir** une approche systématique des problèmes de santé dans son environnement.
- **D'argumenter** ses choix.
- **De savoir utiliser** une méthodologie de travail.
- **De construire** des outils nécessaires à l'évaluation des besoins de santé individuels et collectifs et mettre en œuvre une stratégie d'intervention et d'évaluation de projet.
- **De maîtriser** les techniques de communication.
- **D'intégrer** la démarche de travail de recherche appliquée dans la pratique professionnelle.
- **De savoir transmettre** ses connaissances et appliquer son savoir faire en ce qui concerne la promotion de la santé, l'éducation pour la santé.

## Démarche pédagogique

Des points d'avancement pédagogique sont assurés lors de chaque regroupement par les responsables de l'enseignement et les coordonnateurs régionaux sous la forme d'aide à l'élaboration du mémoire, d'apport d'outils méthodologiques, de bibliographie et de documentation.

# Enseignement

## Modalités

L'enseignement de ce diplôme est assuré sous forme modulaire. Chacun des modules comporte **35 heures réparties en enseignement (30h) et en travaux dirigés et travaux pratiques (5 h)**. Les modules sont organisés en 6 regroupements d'une semaine. Les thèmes de chaque module font l'objet de la rédaction d'un cours par des experts de niveau national ou international.

## Stage

### En interne : pour les candidats en service de santé au travail

Le stage se déroulera au sein du service de santé au travail encadré par son médecin du travail ou son tuteur.

### En externe : pour les candidats n'étant pas dans un service de santé au travail ou d'entreprise et qui doivent faire un stage en entreprise.

Le stage devra répondre à des objectifs déterminés en commun entre le maître de stage ou les responsables d'enseignement et le stagiaire. Ce stage de 3 mois pourra être effectué sur différentes périodes en discontinu sur l'année. **Il sera validé par le mémoire.**

Une convention de stage devra être établie entre l'université dans laquelle est inscrit le stagiaire et l'entreprise qui le reçoit.

## Tutorat

Le **tuteur** est une personne (au sein de l'entreprise ou du service de santé au travail) capable d'aider le candidat dans sa démarche et à qui le candidat pourra avoir recours en cas de difficulté. Il devra suivre régulièrement la progression de l'infirmier. Le tuteur devra avoir déjà une bonne expérience de la santé au travail et du travail en équipe.

Dans le cas le plus général, ce pourra être le médecin du travail de l'infirmier. Mais dans certains cas ce pourra être un infirmier déjà formé, possédant le DIUST ou une Licence professionnelle. Le candidat pourra avoir recours à lui en cas de difficulté. Il devra avoir déjà une bonne expérience de la santé au travail et du travail en équipe. Il est proposé par le candidat et doit être accepté par les responsables d'enseignement.

Pour tout problème rencontré ou pour toute question, les responsables d'enseignement seront à la disposition des tuteurs via le secrétariat pédagogique.

## Coordination du suivi des étudiants

Un suivi sera réalisé pour chaque étudiant au niveau de l'équipe pédagogique par un **coordonnateur régional** (en plus du tuteur de votre structure), il sera désigné en début d'année afin de l'aider tout au long de l'année dans l'élaboration de son mémoire ou de l'aider dans divers domaines.

# Programme

Le programme se compose de 6 modules d'une semaine (voir programme détaillé à partir de la page 10).

## Durée

	Nb d'heures
<b>6 modules</b> de 5 jours (6 x 35 heures) à Limoges ou à Bordeaux et préparation du travail « conduite de projet des vendredis »	210
2 Journées de regroupement avec les coordonnateurs régionaux à Bordeaux (Septembre 2025 - 6 semaines avant la soutenance des mémoires)	16
2 jours de soutenance de mémoires (dont une journée de soutenance blanche) - Novembre 2025 à Bordeaux	16
<b>1- Nombre d'heures avec présence des enseignants</b>	<b>242</b>
Stage <b>interne</b> dans le service de santé au travail de l'infirmier	105
Travail sur le mémoire (minimum 200 h)	200
<b>2 - Travail personnel hors présence des enseignants</b>	<b>305</b>
<b>Nombre d'heures d'enseignement 1 + 2</b>	<b>547</b>
3 mois de stage <b>exterieur</b> pour les étudiants ne travaillant pas en service de santé au travail	420
<b>3 - Stage</b>	<b>420</b>

## Coût de l'enseignement

**Pour les 6 modules, les frais de formation s'élèvent à 3 500€ +** les droits administratifs d'inscription connus par arrêté ministériel en juillet de chaque année (170€ tarif 2023 - à titre indicatif).

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge de l'étudiant.

## Organisation

L'enseignement théorique est organisé entre les mois d'octobre et juin de l'année universitaire sous forme de **6 modules** de cinq jours. Chaque module est mis en place sur un site universitaire (3 sur Bordeaux et 3 sur Limoges). Le regroupement sur Bordeaux est organisé en septembre sur deux journées comptant dans les heures de formation **la présente est obligatoire**.

L'évaluation finale sera réalisée par la soutenance du mémoire en novembre précédée d'une journée obligatoire de soutenance blanche (journée de répétition).

Cet enseignement ou la validation finale pourra être réalisé sur 2 années universitaires consécutives mais cet allongement est peu recommandé et sera décidé par l'équipe pédagogique au cas par cas.

# Validation

## Validation globale

Le **DIUST** sera attribué après avoir suivi les **6 modules** et soutenu et validé **le mémoire final**.

## Validation lors des modules

1) Présence à chacun des modules dispensés.

2) Présentation de la progression du sujet du mémoire les vendredis à partir du module 3 (sous forme de projection d'un PowerPoint et d'une présentation orale) : pour chaque module, cette présentation devra avoir préalablement été validé par le tuteur en entreprise ou en service, envoyé au coordonnateur régional. Le PPT devra être transmis au secrétariat pédagogique en début de module (descriptif ci-dessous).

### Descriptif des présentations orales du vendredi

#### **Module 1 - Octobre :**

- Tour de table de présentation des stagiaires, responsables et coordonnateurs régionaux, informations sur la méthodologie et les attendus du mémoire

#### **Module 2 - Novembre :**

- Discussion sur les sujets d'étude possibles en lien avec le futur mémoire, les interrogations ou les problèmes rencontrés.

#### **Module 3 - Janvier ( présentation du Powerpoint-maximum de 5 diapositives)**

- Titre et information du stagiaire
- Présentation de l'entreprise/service
- Problématique et bibliographie

#### **Module 4 - Mars ( présentation du Powerpoint-maximum de 10 diapositives)**

- Titre et information du stagiaire
- Présentation de l'entreprise/service
- Problématique (1 à 2 diapos)
- Objectifs

#### **Module 5 - Mai (Powerpoint-maximum de 10 diapositives)**

- Titre et information du stagiaire
- Présentation de l'entreprise/service
- Problématique (1 à 2 diapos)
- Objectifs
- Méthodologie (où, qui, quand, comment ; ébauche du protocole de recherche quelle population, quelle méthode) (1 à 3 diapos)

#### **Module 6 - Juin (Powerpoint-maximum de 15 diapositives)**

- Titre et information du stagiaire
- Présentation de l'entreprise/service
- Problématique (1 à 2 diapos)
- Objectifs
- Méthodologie (où, qui, quand, comment ; ébauche du protocole de recherche quelle population, quelle méthode) (1 à 3 diapos)
- Résultats (selon l'avancement du travail de recherche)
- Discussion
- Projet infirmier (selon avancement)

**Ces travaux sont obligatoires, ils ne seront pas notés mais commentés le vendredi de chaque module.**

**3) Participation aux journées de regroupement en septembre à Bordeaux :** seront l'objet de la présentation orale et PPT de la progression du sujet de mémoire (il sera rappelé fin juin aux étudiants de transmettre leur support pour début septembre). Lors de ces journées, il sera demandé au stagiaire de **se mettre en situation pour les soutenances de novembre** : l'intervention sera de 30 minutes (15 minutes de présentation et 15 minutes de discussion).

**La présence est obligatoire toute la journée.**

Journées de regroupement - septembre : Powerpoint - **15** diapositives max

- Titre et information du stagiaire
- Présentation de l'entreprise/service (1 diapo)  
(pour ceux qui travaillent en Service Inter prévoir très brièvement une présentation du Service de Santé au travail et ne pas oublier de présenter l'entreprise choisie pour le mémoire)
- Problématique (1 à 2 diapos)
- Objectifs (1 diapo)
- Méthodologie (1 à 3 diapos)
- Résultats (1 à 3 diapos)
- Discussion (1 à 2 diapos)
- Projet infirmier (1 diapos)
- Conclusion (1 diapo)
- 

En cas d'absence à un module, l'équipe pédagogique évaluera les motifs de cette absence et un travail complémentaire sera exigé afin d'évaluer les connaissances du stagiaire en rapport avec l'enseignement non suivi au cours du module.

## Mémoire

Le mémoire de **30 pages maximum** (sans les annexes) portera sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation rencontrée en entreprise où a travaillé le stagiaire. Le thème sera choisi en accord avec son tuteur qui sera le directeur de mémoire au sein du service et celui-ci devra valider le sujet et donner son avis sur la qualité du travail. Les responsables d'enseignement pourront aussi donner leur avis et valider le choix du sujet.

Dans les services interentreprises, le médecin tuteur et le médecin coordonnateur donneront leur avis.

Le mémoire sera remis 3 semaines au moins avant la soutenance en 4 exemplaires (nombre défini en septembre lors des convocations) qui seront adressés au secrétariat pédagogique du Pr Isabelle BALDI et du Dr Camille CARLES.

La soutenance du mémoire (15 minutes de présentation et 15 minutes de discussion) aura lieu devant un jury inter régional composé des responsables régionaux, des coordonnateurs régionaux, d'un médecin d'un service de santé au travail et/ou d'un médecin inspecteur régional du travail. La composition nominative du jury sera portée à la connaissance des stagiaires avant les épreuves.

Seront considérés reçus au mémoire, les stagiaires ayant obtenu une note générale supérieure ou égale à **10 sur 20**. Les critères d'évaluations porteront sur la présentation écrite (plan du mémoire, discussion de la problématique, objectifs de la recherche, méthodologie utilisée, résultats retrouvés et discussion des méthodes et des résultats, propositions et projet professionnel) et sur la présentation orale.

**Si la note est inférieure à 10 sur 20**, le stagiaire devra représenter son mémoire modifié à une session de rattrapage devant un jury inter régional composé des responsables d'enseignement.

# Financement de la Formation Continue

**Les publics de la formation continue dans l'enseignement supérieur sont des Adultes en Reprise d'Études. Cela concerne**

- Les salariés du secteur privé et les agents de la fonction publique
- Les demandeurs d'emploi
- Les non-salariés
- Les particuliers

**Prise en charge du coût de la formation :**

**- Par l'employeur, sur le budget de la formation continue :**

La demande doit être faite à l'employeur et son accord est obligatoire. Son accord écrit doit être joint au dossier d'inscription.

Le service de formation de l'université retenue établira une convention de formation avec l'employeur, prévoyant les modalités de la formation et les modes de facturation.

**- Par le FAF (fonds d'assurance formation) dont dépend l'entreprise :**

Deux types d'assurance formation existent :

- a. Une association nationale pour la formation (loi 1971),
- b. Une association par branche d'activité spécialisée de l'entreprise.

Dans les deux cas, la demande du congé individuel de formation (CIF) doit être faite auprès de votre employeur qui vous indiquera le nom et l'adresse de l'organisme à contacter pour recevoir un dossier prévu à cet effet.

La demande doit être déposée auprès du FAF compétent **au minimum 4 mois avant le début de la formation.**

Le dossier comporte 3 parties :

- Une concerne le salarié qui demande un congé individuel de formation,
- La deuxième, l'employeur,
- La troisième, le centre de formation.

Il est important de bien remplir le dossier préalablement car seules les demandes financières précisées dans le dossier seront éventuellement accordées.

Pour la demande de congé individuel de formation, préciser le nombre d'heures concernant la durée de la formation.

**N.B : dans les deux cas, vous devez d'abord remplir un dossier de candidature au DIUST, le joindre avec le dossier FONGECIF ou AGECEF et envoyer l'ensemble** au secrétariat pédagogique de Bordeaux qui le transmettra à la Formation Continue de l'université concernée.

## Contrôle de qualité

L'équipe pédagogique du DIUST s'efforce de garantir l'amélioration continue de la qualité de formation :

- Evaluation des cours donnés par l'équipe enseignante et pédagogique (organisation, didactique, intervenants, contenu des cours).
- Questionnaire d'appréciation des cours et des intervenants, rempli par les participants.
- Application des recommandations du Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine et Santé au Travail.



## Calendrier des modules 2024 - 2025

	Villes	Dates
Module 1	Bordeaux	Du 07 au 11 octobre 2024
Module 2	Limoges	Du 18 au 22 novembre 2024
Module 3	Bordeaux	Du 13 au 17 janvier 2025
Module 4	Limoges	Du 17 au 21 mars 2025
Module 5	Bordeaux	Du 12 au 16 mai 2025
Module 6	Limoges	Du 23 au 27 juin 2025
Regroupement	Bordeaux	Les 25 et 26 septembre 2025 (voir paragraphe organisation*-présence obligatoire)
Soutenances	Bordeaux	Le 27 novembre 2025 Journée Soutenance Blanche Le 28 novembre 2025 <b>Soutenance du mémoire</b> (voir paragraphe organisation*)

### **Renseignements :**

UNIVERSITE DE BORDEAUX - ISPED - Secrétariat Pédagogique DIUST

Mme Cécile DUBOURG

146, rue Léo Saignat - Case 11 - 33076 Bordeaux

Tél. : + 33 5 57 57 46 28 - [cecile.dubourg@u-bordeaux.fr](mailto:cecile.dubourg@u-bordeaux.fr)

### ***Dépôt de candidature sur E-Candidat***

Le dossier de candidature (document word joint dans le mél.) et les pièces demandées seront à déposer du **1er Mai 2024** au **13 Juin 2024** sur l'Interface E-Candidat (tutoriel ci-joint pour vous aider dans cette démarche)

lien : **E-Candidat en attente**

### **Pièces demandées :**

- 1) Une copie du diplôme d'état
- 2) Une lettre de motivation
- 3) Un curriculum vitae
- 4) Dossier candidature Word transmis par le secrétariat
- 5) Acceptation de prise en charge employeur ou de l'organisme financeur (non obligatoire)

La formation dispose de 30 places maximum. L'examen et la sélection des dossiers seront effectués par l'équipe pédagogique **fin juin** et les candidats retenus seront avertis par courriel.

Courant **juillet**, un courrier officiel sera envoyé au candidat pour l'informer de son rattachement administratif et de la procédure d'inscription à l'Université de Bordeaux ou de Limoges, ainsi que des documents divers.

*N.B : si le nombre de candidats inscrits dans les 2 universités est inférieur à 20, les responsables d'enseignement se réservent le droit de ne pas réaliser l'enseignement dans l'année en raison des frais non couverts. Les stagiaires pourront être réinscrits dans une autre faculté selon la priorité des choix déterminés antérieurement.*

DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE  
DE SANTE AU TRAVAIL  
Qualification Infirmier(e)



**MODULE 1 - Octobre - Bordeaux**

**ENVIRONNEMENT HUMAIN, SOCIAL ET JURIDIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL**

- 1.1 - Le monde du travail, place de l'entreprise dans la vie économique et sociale
- 1.2 - Cadre juridique et organisationnel de la santé au travail
- 1.3 - Protection sociale et santé au travail
- 1.4 - Prévention de la désinsertion professionnelle : les bases
- 1.5 - Réglementation de l'exercice de la profession infirmier et autres acteurs
- 1.6 - Organisation de la Santé au travail en Europe et dans le monde
- 1.7 - Sociologie du travail, des organisations
- 1.8 - Recueil d'informations en santé au travail
- 1.9 - Relation et déontologie en santé au travail
- 1.10 - Conduite de projet

**Compétences et connaissances à acquérir :**

- **Etre capable de se situer** dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre économique, juridique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail
- **Connaître** la réglementation relative à la profession infirmier et son évolution
- **Savoir accéder** à l'information et utiliser les bases de données en santé au travail
- **Savoir expliquer** l'organisation de son entreprise, ou des différentes entreprises, le mode relationnel, l'organigramme et les types de salariés, les modalités d'organisation du travail, les horaires
- **Savoir expliquer** l'organisation du service de santé au travail autonome ou inter-entreprise, le rôle et la place de l'infirmier
- **Savoir présenter** l'organisation de la santé au travail dans le même type d'entreprise à l'étranger
- **Savoir analyser et interpréter** les effets de l'organisation du travail sur la santé des salariés
- **Savoir accéder** à l'information et utiliser les bases de données en santé au travail
- **Connaître et comprendre** les principes de déontologie
- **Appliquer** les principes de déontologie dans sa pratique professionnelle

## MODULE 2 - Novembre - Limoges

### LES RELATIONS TRAVAIL / SANTE - 1<sup>ère</sup> partie

- 2.1 - Introduction, adéquation travail-Homme-Santé (danger-risque)
- 2.2 - Méthodologie d'évaluation générale des risques professionnels
- 2.3 - Risques chimiques, outils métrologiques
- 2.4 - AT, Arbre des causes, maladies professionnelles, organismes de prévention généraux et en particulier de la désinsertion professionnelle
- 2.5 - Indicateurs exploitables dans l'entreprise, AT/MP
- 2.6 - Notions de base en épidémiologie, élaboration d'un protocole de recherche
- 2.7 - Physiologie du travail
- 2.8 - Conduite de projet (suite)

#### Compétences et connaissances à acquérir :

- **Connaître** les risques et les conséquences sur la santé des salariés
- **Etre capable de participer** à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail ainsi que la terminologie couramment employée dans les différentes branches d'activités
- **Savoir décrire** les principaux risques rencontrés, les mesures mises en place pour protéger la santé des salariés (collectives et individuelles)
- **Savoir utiliser** une méthodologie d'identification et d'évaluation des risques appliqués à une entreprise ou une TPE
- **Avoir** des notions de fonctionnement des outils et du matériel utilisé (dépistage et métrologie)
- **Savoir actualiser** ses connaissances relatives aux risques professionnels et à toutes nouvelles techniques relatives à la santé
- **Savoir mettre** en relation la physiologie humaine, être familiarisée aux différents stades de prévention
- **Savoir participer** à la prévention des risques dans l'entreprise **et argumenter** la contribution de l'IST
- **Connaître et comprendre** l'analyse des AT en appliquant la méthode de l'arbre des causes
- **Connaître** les principaux tableaux de maladies professionnelles
- **Savoir assurer** le suivi des résultats des examens complémentaires, y compris les indicateurs d'exposition ; **savoir informer** les salariés de l'objectif de ces examens et **contribuer** ainsi au développement d'une culture de prévention
- **Comprendre** la démarche épidémiologique
- **Connaître** les principes de base à l'élaboration d'un protocole de recherche
- **Savoir maîtriser** les techniques de recherche appliquée, savoir faire des études comparatives **et** savoir s'appuyer sur une recherche bibliographique
- **Savoir mettre** en place des travaux de recherche appliquée et /ou **contribuer** à d'autres actions de recherche en santé au travail en équipe

## MODULE 3 - Janvier - Bordeaux

### PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 1<sup>ère</sup> partie

- 3.1 - Entretien infirmier : élaboration d'un protocole d'entretien, diagnostic infirmier, suivi, mise en pratique et retour d'expérience
- 3.2 - Gestion d'un service de santé au travail
- 3.3 - Adaptation Travail / Homme et handicap, maintien dans l'emploi
- 3.4 - Evaluation des risques physiques (contraintes posturales et mouvements répétés), ergonomie, amélioration du milieu du travail
- 3.5 - Santé mentale et psychopathologie du travail, évaluation des risques
- 3.6 - Conduite de projet (suite)

#### Compétences et connaissances à acquérir :

- **Comprendre** l'élaboration et la finalité d'un protocole d'entretien infirmier
- **Savoir effectuer** un protocole d'entretien infirmier et savoir restituer les résultats aux médecins
- **Connaître** les éléments de gestion d'un service de santé au travail
- **Savoir établir** une relation de confiance
- **Savoir** travailler en équipe

- **Savoir maîtriser** les notions de base d'ergonomie, d'hygiène du travail, de la physiologie humaine et savoir les mettre en relation
- **Savoir détecter** les signes avant-coureurs de TMS et effectuer une analyse sommaire de la situation de travail
- **Etre capable** de décrire les limites fonctionnelles d'un salarié dont la capacité de travail est altérée par rapport à son poste de travail
- **Comprendre** la réglementation et la politique d'insertion des personnes handicapés
- **Savoir conseiller ou proposer** la procédure de reconnaissance de travailleur handicapé et participer à l'aménagement de son poste de travail, contribuer aux projets et coordonner les actions
- **Connaître** les étapes de reconnaissance d'invalidité et les organismes supports
- **Savoir diriger et/ou coordonner** un projet de réadaptation ou réinsertion suite à un handicap
- **Connaître et comprendre** les mécanismes et les risques psychosociaux
- **Connaître et comprendre** les mécanismes et les risques psychosociaux, savoir les identifier lors de la consultation infirmier
- **Savoir détecter** les signes avant-coureurs de risques psychosociaux et savoir alerter

## MODULE 4 - Mars - Limoges

### LES RELATIONS TRAVAIL / SANTE - 2<sup>ème</sup> partie

4.1 - Pathologies liées au travail et maintien en emploi

4.2 - Connaissance et évaluation des risques professionnels, actions collectives de prévention des risques professionnels :

Conséquences du travail de nuit

Risques physiques (ambiances lumineuses et sonores, vibrations, radioprotection)

4.3 - Différents groupes de population au travail

4.4 - Promotion de la santé : introduction

4.5 - Conduite de projet (suite)

#### **Compétences et connaissances à acquérir :**

- **Connaître et comprendre, savoir identifier et évaluer** les interrelations entre travail et santé
- **Contribuer** à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé tant au plan individuel que collectif dans une entreprise
- **Savoir identifier** toute altération de la santé liée au travail et formuler des hypothèses
- **Etre capable** de décrire les principales pathologies rencontrées
- **Comprendre** les relations travail-risque-pathologie, savoir mettre en relation les problèmes de santé liés au travail
- **Savoir utiliser** une méthodologie d'évaluation des pathologies rencontrées dans son entreprise ou une TPE au sein du service de santé autonome ou inter-entreprise
- **Connaître** les risques relatifs aux groupes de population, savoir hiérarchiser et prioriser les besoins, savoir orienter
- **Contribuer à réduire** une pathologie prépondérante identifiée pour un groupe de population donné et savoir argumenter
- **Savoir informer** le ou les médecins des besoins de consultation médicale des salariés (absentéisme, grossesse, intérimaires, AT ou tout autre problème identifié lors des consultations infirmiers)

## MODULE 5 - Mai - Bordeaux

### PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 2<sup>ème</sup> partie

5.1 - Surveillance médicale

5.2 - Traçabilité des expositions professionnelles

5.3 - Prévention de la désinsertion professionnelle : la pénibilité et maintien en emploi

5.4 - Promotion et éducation pour la santé, principes de base

5.5 - Outils de communication, stratégies de communication en entreprise

5.6 - Conduite de projet (suite)

#### **Compétences et connaissances à acquérir :**

- **Savoir identifier** toute altération de la santé liée au travail et formuler des hypothèses
- **Contribuer** à la surveillance de la santé des salariés

- **Savoir identifier** un problème de santé ou une demande en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire
- **Maîtriser** l'utilisation des outils informatiques et des différents logiciels dans l'ensemble de leurs applications et tout particulièrement pour le suivi de l'exposition des salariés à certains risques et de leurs problèmes de santé
- **Connaître** les différentes étapes d'une démarche de promotion de la santé
- **Connaître** les principes de base d'éducation sanitaire et de promotion de la santé
- **Connaître et comprendre** les différentes techniques de communication orale et écrite
- **Connaître et comprendre** les stratégies de communication en entreprise
- **Savoir utiliser** les outils et les techniques de communication
- **Utiliser** les techniques de gestion de réunion en fonction des besoins
- **Savoir faire** une présentation orale utilisant les moyens appropriés ainsi qu'une communication écrite dans les règles exigées
- **Mettre en place** des actions collectives et individuelles d'éducation et de promotion de la santé en milieu de travail
- **Maîtriser** les techniques de l'écoute active, savoir remonter les informations, et ou conseiller

## MODULE 6 - Juin - Limoges

### PRATIQUE DE LA SANTE AU TRAVAIL - 3<sup>ème</sup> partie

- 6.1 - Notions de base en santé publique
- 6.2 - Veille sanitaire
- 6.3 - Evaluation en santé au travail
- 6.4 - Risques technologiques majeurs
- 6.5 - Soins en entreprise, soins d'urgence, vaccinations
- 6.6 - Conduite de projet (suite)

#### **Compétences et connaissances à acquérir :**

- **Connaître** les risques technologiques majeurs
- **Connaître** les différents plans d'intervention internes et externes à l'entreprise.
- **Etre capable d'élaborer** un plan d'activité annuel ou pluriannuel spécifique au service infirmier d'une entreprise ou d'une TPE, de détailler les étapes de sa préparation, de sa négociation et de sa réalisation
- **Savoir identifier** les besoins en santé et les hiérarchiser
- **Etre capable de mettre** en place des actions de prévention au sein d'une équipe et de les coordonner
- **Savoir prendre soin** de l'entreprise et de ses salariés
- **Participer** à l'élaboration d'un protocole de soins d'urgence au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- **Participer** à l'élaboration d'un protocole de soins d'urgence pour les branches d'activité au sein d'une équipe pluridisciplinaire

## DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

#### Diplôme universitaire « DIU Santé Travail »

Nom	Prénom	Fonction	Enseignements dispensés/ Domaine de compétence
ADJOBIMEY	Mênonli	Assistante hospitalo-universitaire (AHU)	Médecine du Travail
AUDOUIN	Carine	Infirmière Santé Travail - CHU Pellegrin	Médecine du Travail
AURIACOMBE	Marc	PUPH Chef de service - CHCP Département d'addictologie	Addictologie
BALDI	Isabelle	PUPH - Médecine du Travail - Directrice adjoint équipe Epicene - Centre Inserm 1219	Médecine du Travail Epidémiologie Santé Publique
BESSIERES	Philippe	Médecin Inspecteur - Retraité	Médecine du Travail
BONNELL	Agnès	Infirmière Santé Travail - La Poste	Médecine du Travail
BOREL	Benoit	MCU - physiologie STAPS Université de Limoges	Physiologie
BROCHARD	Patrick	PUPH - Médecin du Travail	Médecine du Travail Epidémiologie Santé Publique
CAILLOCE	Dominique	PH SAMU du CHU de Limoges	Médecin urgentiste
CAPDEVILLE	Laurence	Médecin Inspecteur - Dreest - Bordeaux	Médecine du Travail
CARLES	Camille	Médecin du Travail - Université de Bordeaux et MCUPH	Médecine du Travail Epidémiologie Santé Publique
COMBAL	Thierry	Infirmier pompier SDIS 87	Pompier - Urgences
DALM	Catherine	Médecin Inspecteur - Dreest - Bordeaux	Médecine du Travail
DE LA SAUVAGERE	Marine	Juriste - AHI 33	Juriste Médecine du Travail
DRUET-CABANAC	Annie	Epidémiologiste - Limoges	Epidémiologie Santé Publique
DRUET-CABANAC	Michel	PUPH - Chef de service de la médecine du Travail - CHU Dupuytren - Limoges	Médecine du Travail Epidémiologie Santé Publique
DUBERNET	Jacques	Addictologue - CHCP Département d'addictologie	Addictologie
ESPIGA	Marjorie	Infirmière Santé Travail - AHI33	Médecine du Travail
FERNET	Florence	Médecin Inspecteur - Dreets - Bordeaux	Médecine du Travail
FERRY	Béatrice	MCU - physiologie STAPS Université de Limoges	Physiologie
FILALI	Nadia	Ergonome - AHI33	Ergonomie- Médecine du Travail
GIRARD	Maëva	Assistante de service sociale référent PDP - CARSAT	Médecine du Travail
HUGUET	Jean-Michel	Infirmier Santé Travail - BOSCH	Médecine du Travail
LABADIE	Catherine	Infirmière Santé Travail - CHU de Bordeaux	Médecine du Travail
LAMBERT	Pierre	Ingénieur Conseil - CARSAT	Evaluation des expositions
LAVAL	Anne	Infirmière Pompier - SDIS 87 Limoges	Pompier - Urgences
MALLET	Aurélia	Médecin du Travail - AHI 33	Médecine du Travail
MANCHON	Christine	Préventeur Hygiène Sécurité - Université de Bordeaux	Prévention Hygiène Sécurité
MARTY	Pauline	Assistante de service sociale référent PDP -	Médecine du Travail

		CARSAT	
PUIROUX	Cécile	Infirmière Santé Travail - AHI33	<b>Médecine du Travail</b>
RENAUDIE	Nadine	Médecin Inspecteur - Limoges - Dreest	<b>Médecine du Travail</b>
SAINT MACROUX	Franck	PUPH Pharmacologie, toxicologie et pharmacovigilance - Limoges	<b>Toxicologue</b>
SCHWALL	Xavier	Psychologue du Travail - Service de la Médecine du Travail de la CPP - CHU de Bordeaux	<b>Psychologie du Travail</b>
SEGUY-BOUCHILLOUX	Christelle	Infirmière Santé travail - CHU Limoges	<b>Médecine du Travail</b>
VERDUN-ESQUER	Catherine	Cheffe de service de la Médecine du Travail de la CPP - CHU de Bordeaux	<b>Médecine du Travail</b>
VIANCE	Patrice	Professeur Médecine du travail - Retraité	<b>Ministère des Armées</b>

# Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail

**Demande de renseignements (uniquement) à Cécile Dubourg :**  
[cecile.dubourg@u-bordeaux.fr](mailto:cecile.dubourg@u-bordeaux.fr)

**Si vous avez besoin d'un devis ou de faire remplir un formulaire de financeur** requis dans le cadre de la FC par certains organismes (**attention, ne pas faire de demande si cela n'est pas utile**)

**Merci d'envoyer votre demande** par courriel à Mme Dubourg qui transmettra (vu en accord avec les services) aux Services de Formation Continue de Bordeaux **ou** de Limoges suivant le rattachement administratif envisagé après la sélection, avec :

- **Nom - prénom**
- **Adresse Postale**
- **Courriel et téléphone**
- **Informations concernant votre poste actuel** (en service ou pas en service de santé au travail et nom de l'employeur)
- **Organisme qui demande le devis**

**Sans les infos ci-dessous, nous ne transmettrons pas votre demande au service de la Formation Continue**

## CONTACTS

**Secrétariat Pédagogique Régional DIUST Bordeaux et Limoges**

**Cécile Dubourg** - ISPED

Université de Bordeaux

146 rue Léo Saignat - CS61292 - 33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 57 46 28 - **Courriel** : [cecile.dubourg@u-bordeaux.fr](mailto:cecile.dubourg@u-bordeaux.fr)

## BORDEAUX :

**Responsables Régionaux - Pr Isabelle BALDI et Dr Camille CARLES**

**Secrétariat de la Scolarité** - Université de Bordeaux

**Angélique Hery** - D.U et Capacités en Médecine - Collège Santé

146 Rue Léo Saignat - CS 61 292 - Case 148-Bureau 110

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 14 92 - **Courriel** : [angelique.hery@u-bordeaux.fr](mailto:angelique.hery@u-bordeaux.fr)

**Service Formation Continue Isped**

Université de Bordeaux - ISPED

146 rue Léo Saignat - CS61292 - 33076 Bordeaux Cedex

**Courriel** : [isped.fc@u-bordeaux.fr](mailto:isped.fc@u-bordeaux.fr)

## LIMOGES :

**Responsable Régional - Pr Michel DRUET-CABANAC**

**Secrétariat de la Scolarité**

**Camille Blanc** - Faculté de Médecine de Limoges

2 rue du Docteur Marcland - 87025 Limoges

Tél. : 05 55 43 59 82 - **Courriel** : [laurine.reyjeaux@unilim.fr](mailto:laurine.reyjeaux@unilim.fr)

**Service Formation Continue** - Université de Limoges

PÔLE FORMATION ET VIE ETUDIANTE-ETUDES FORMATION PRO ET ALTERNANCE-

GESTION FTLV-CAMPUS Jacobins - 88 rue du pont saint martial - 87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 14 90 70 - **Courriel** : [dfc@unilim.fr](mailto:dfc@unilim.fr)